

## AVIS D'ENQUÊTE PRÉALABLE À DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

### Projet d'une opération de restauration immobilière (ORI) - Ilot Montmélian - Ilot Lans-Sénat - Faubourg Reclus - Faubourg Montmélian

#### Commune de CHAMBÉRY

Le Préfet informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024, une enquête préalable à déclaration d'utilité publique est ouverte sur le territoire de Chambéry sur le projet en titre du présent avis.

Une opération de restauration immobilière (ORI) consiste en des travaux de remise en état, d'amélioration de l'habitat, comprenant l'aménagement, y compris par démolition, d'accès aux services de secours ou d'évacuation des personnes au regard du risque incendie, de modernisation ou de démolition ayant pour objet ou pour effet la transformation des conditions d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles. Cette opération concerne la restauration de onze immeubles situés aux n° 9, 15, 17, 122, 161, 178 Faubourg Montmélian, 44/50, 50/62 Place d'Italie, 4, 6 rue de Lans et 230 Faubourg Reclus sur le territoire de la commune de Chambéry.

**Cette enquête publique se déroulera en mairie de quartier Centre-Laurier de Chambéry pendant 18 jours du lundi 12 février 2024 au jeudi 29 février 2024 inclus.**

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de quartier Centre Laurier de Chambéry (45 rue de Grenette) pendant dix-huit jours, **du 12 février 2024 au 29 février 2024 inclus**, aux jours et heures suivants :

- \* le lundi de 8h30 à 17h00,
- \* le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- \* le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- \* le jeudi de 13h30 à 18h00
- \* le vendredi de 8h30 à 12h30

L'ensemble du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, pourra également être consulté sur les sites suivants :

<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Monsieur Frédéric GOULVEN, ingénieur en hydroélectricité en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siègera en mairie de quartier Centre-Laurier de Chambéry et se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations éventuelles :

- \* le mercredi 14 février 2024 de 15h00 à 17h00
- \* le lundi 19 février 2024 de 13h00 à 15h00
- \* le jeudi 29 février 2024 de 16h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur l'utilité publique de l'opération peuvent être consignées par toute personne intéressée directement sur le registre d'enquête. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par correspondance, en mairie de Chambéry, à l'adresse suivante :

Mairie de Chambéry  
« Enquête d'utilité publique – Opération de restauration immobilière (ORI) »  
à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur  
place de l'Hôtel de ville  
BP 11105  
73011Chambéry cedex

Les observations peuvent également être déposées sur le site internet de la ville de Chambéry via un formulaire ([www.chambery.fr](http://www.chambery.fr)).

Toutes les observations écrites sont annexées au registre.

Les observations sur l'utilité publique de l'opération sont également reçues par le commissaire enquêteur, en mairie de quartier Centre Laurier de Chambéry pendant ses permanences citées ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur donnera son avis dans un délai maximum d'un mois.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de quartier Centre-Laurier de Chambéry ainsi qu'à la Préfecture de la Savoie (Service de la coordination des politiques publiques – Pôle Expropriations).

Si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables à la déclaration d'utilité publique de l'opération envisagée, le conseil municipal est appelé à émettre son avis par une délibération motivée dont le procès-verbal est transmis au préfet.

Faute de délibération dans un délai de trois mois à compter de la transmission du dossier au maire, le conseil municipal est regardé comme ayant renoncé à l'opération.

Cet avis d'enquête sera publié sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante :

<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>